

4. LES DÉCÈS DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL

CHIFFRES CLÉS 2023

530 000

décès

84,1 ans

Age moyen au décès

790 €

Montant moyen des pensions
au moment du décès

21,7 ans

Durée moyenne de
service

4.1 LA MORTALITE DES RETRAITES DU REGIME GENERAL

4.1.1 Les décès des retraités du régime général par sexe et par type de droits

Au cours de l'année 2023, 530 293 retraités du régime général sont décédés et 7 décès sur 10 concernent un retraité qui percevait uniquement un droit direct

En 2023, le nombre de retraités décédés est de 530 293 soit une diminution de 5 % par rapport à l'année précédente. Parmi les retraités décédés au cours de l'année 2023, 274 348 sont des femmes (52 %) et 255 945 des hommes (48 %). La proportion d'hommes parmi les retraités décédés en 2023 est supérieure à leur proportion parmi l'ensemble des retraités (soit 44 % fin 2023, cf. fiche 1.1.1.). Cela s'explique en partie par des effets différenciés de mortalité. En 2023, le nombre de décès des hommes et de femmes a enregistré une baisse de 5 % comparé à l'année 2022. L'année 2022 s'est établie comme l'année présentant le plus de décès parmi les assurés du régime général en 20 ans. Effectivement, 2022 était encore impactée par la Covid-19 avec le variant Omicron et a connu de surcroît un épisode de grippe important et précoce en fin d'année ainsi que trois périodes de fortes chaleurs. En 2023, l'épidémie de grippe de fin 2022 s'est poursuivie ainsi que les épisodes de canicules mais de manière moins intense ce qui explique la baisse significative des décès cette année la.

La majorité des assurés décédés percevaient uniquement un droit direct (68 %, dont les deux tiers sont des hommes). À l'inverse, les retraités bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul, qui représentent 7 % du total des décès en 2023, sont à 93 % des femmes. La proportion des retraités ayant un droit dérivé servi seul est plus élevée parmi les décès de 2023 (7 %) que parmi les retraités en paiement fin 2023 (4 %). Les bénéficiaires d'un droit dérivé seul sont en effet en moyenne plus âgés que les retraités de droit direct (cf. fiche 1.1.3). Enfin, 25 % des décès concernent des retraités qui perçoivent à la fois un droit direct et un droit dérivé, dont 87 % sont des femmes.

Répartition des décès du régime général en 2023 par sexe et type de droits

	Hommes	Femmes	Ensemble	% du total
Droits directs servis seuls	235 778	125 362	361 140	68%
Droits dérivés servis seuls	2 430	32 674	35 104	7%
Droits directs accompagnés d'un droit dérivé	17 737	116 312	134 049	25%
Total	255 945	274 348	530 293	100%

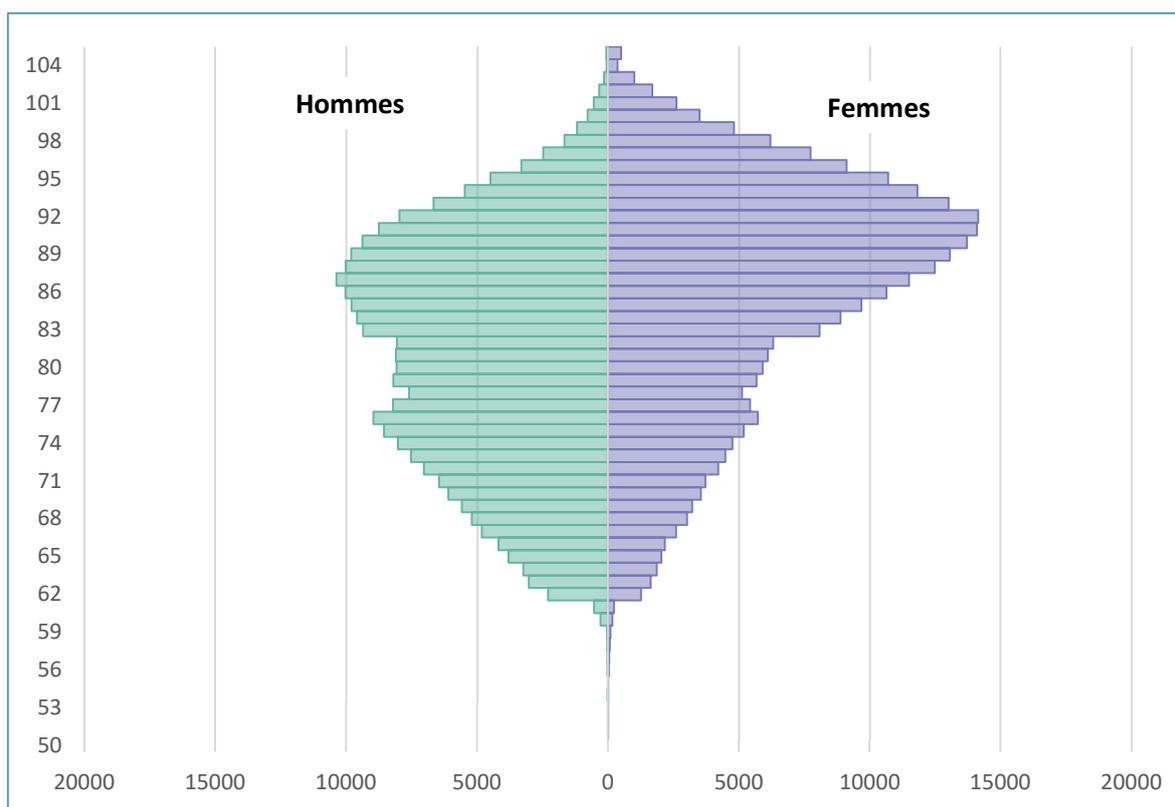
Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général décédés en 2023 (données arrêtées au 30 avril 2024).

Une baisse généralisée des décès sur l'ensemble des tranches d'âge

Les classes d'âge des décès (calculées par tranche de 5 ans, de 60 ans à 99 ans et en ajoutant deux autres classes : les moins de 60 ans et les plus de 100 ans) sont toutes en baisse en 2023 comparée à 2022, à l'exception de la tranche 75-79 ans qui est en hausse de 1,4 % (1 % pour les hommes et 2 % pour les femmes). Hormis la classe d'âge des moins des 60 ans qui est en forte baisse (- 10 %) mais qui n'englobe que quelques centaines de retraités décédés, la classe la plus touchée est celle des 85-89 ans avec un recul de plus de 7 % par rapport au niveau 2022, qui est aussi la classe qui regroupe le plus de décès (plus de 100 000). Le niveau d'évolution du reste des classes d'âge est compris entre - 4 et - 6 %.

Pyramide des âges au décès en 2023



Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général décédés en 2023 (données arrêtées au 30 avril 2024).

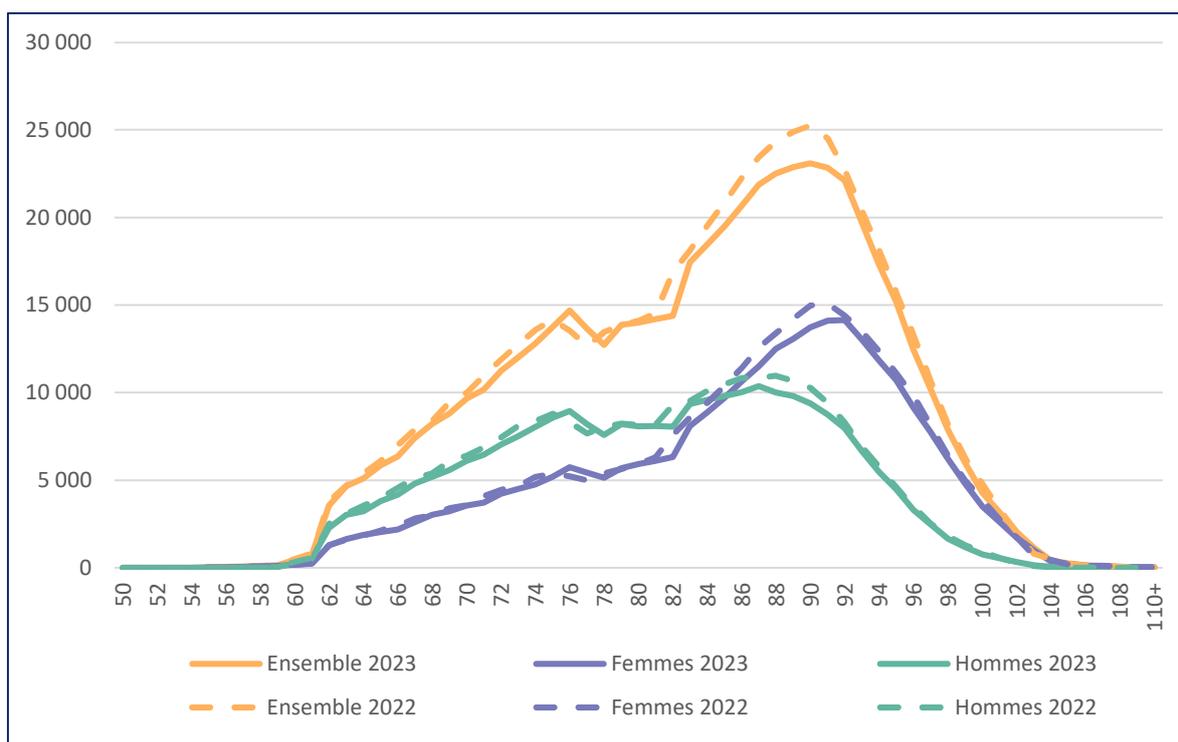
Note : Age en différence de millésime (les décès à 90 ans en 2023 sont ceux de la génération 1932).

La baisse importante des décès entre les tranches d'âge de 80 à 94 ans qui sont les trois classes d'âge les plus peuplées en termes de décès peut s'expliquer par un effet « moisson ». Ce phénomène intervient à la suite d'une crise qui a eu pour conséquence une hausse des décès et réduit la mortalité pour la période suivante car les plus fragiles sont déjà décédés durant la crise. Les trois dernières années, avec la crise sanitaire et les épisodes de grippe, ont précipité les décès d'une part importante des retraités du régime général et entraînent aujourd'hui une baisse de la mortalité. De plus en 2023 les épisodes de grippe ont été moins intenses qu'à l'accoutumée, couplés à l'efficacité des campagnes de vaccination contre la Covid-19 ce qui a entraîné une baisse des décès.

En 2023, le nombre annuel de décès rapportés à la population annuelle moyenne s'établit à 35 décès pour 1 000 retraités. En 2021 et 2022, ce rapport s'élevait à 37 décès pour 1 000 retraités. Les années¹⁶ précédant la pandémie, ce taux de mortalité se maintenait entre 34 et 35 décès pour 1 000 retraités, cette année 2023 est donc similaire à la période pré-Covid en termes de mortalité.

¹⁶ Les années antérieures à 2020 présentent les données relatives aux retraités du régime général hors outils de gestion de la sécurité sociale des indépendants : il y a donc rupture de série à partir de 2020. Toutefois cela a peu d'effet sur l'analyse puisque beaucoup de retraités ayant des droits liés à une carrière d'indépendant ont également des droits en tant que salariés.

Décès par sexe et âge selon l'année de décès



Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général décédés en 2023 (données arrêtées au 30 avril 2024).

Par rapport à l'année précédente, le nombre annuel de décès a sensiblement chuté, pour les hommes (- 4,9 %) comme pour les femmes (- 5 %).

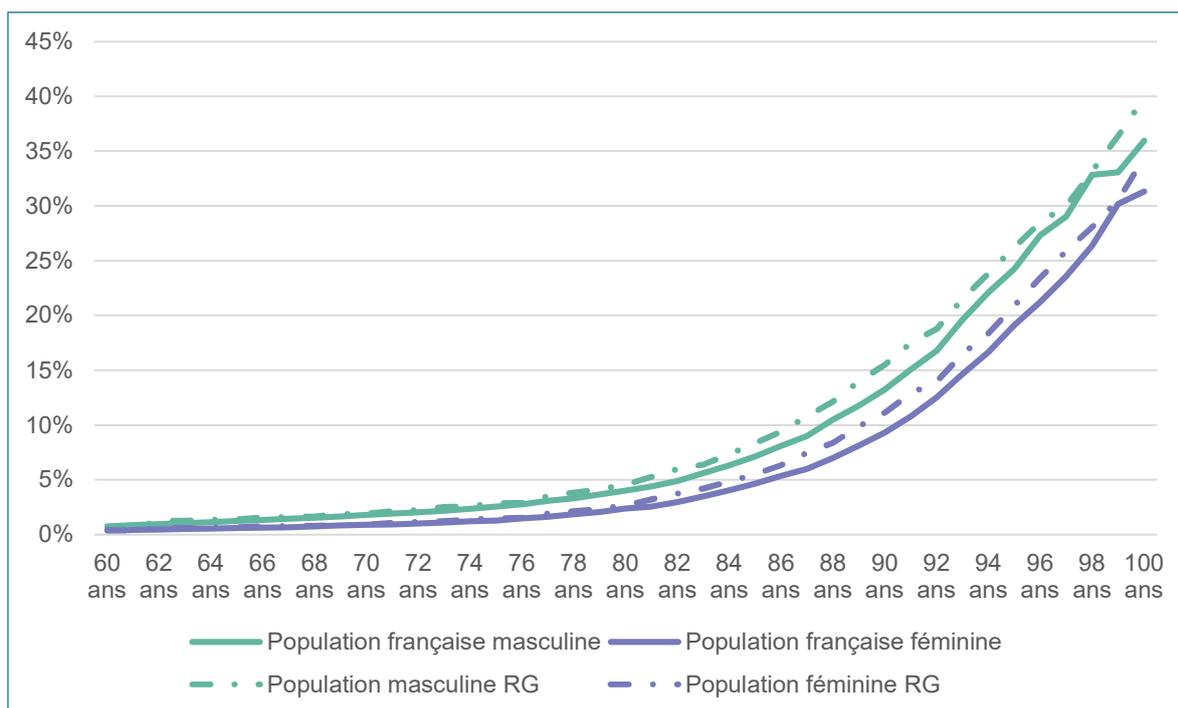
Au-delà, l'analyse des quotients de mortalité, comparée aux quotients observés en population générale, montre une tendance similaire : les risques de mortalité à tout âge sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes. A partir de 85 ans, à âge égal, les risques de mortalité sont un peu plus élevés pour les hommes et femmes du régime général que pour la population générale. Cela est dû à la composition de ces deux populations.

Les figures ci-après détaillent et comparent les quotients de mortalité en 2023, par sexe, pour la population de retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) puis pour la population française générale.

De manière générale les quotients de mortalité des hommes sont plus élevés que ceux des femmes. Les hommes sont plus susceptibles de mourir et ce à tous les âges de la vie après 60 ans, ce qui se traduit notamment par l'âge moyen au décès, 81,5 ans pour les hommes, soit près de 5 ans de moins que celui des femmes s'élevant à 86,4 ans (cf. fiche 4.2.1).

Il est également visible que les quotients de mortalités des retraités du régime général sont plus élevés, à âge égal, que ceux de la population globale des français.

Quotients de mortalité en France et au régime général en 2023



Source : SNSP et Asur, annulations.

Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population, Bilan démographique paru le 18/01/2024

Champ : retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) décédés en 2023.

Lecture : En 2023 les hommes atteignant 95 ans dans l'année ont 27 % de risque de décéder.

Note : les indicateurs sont provisoires, résultats provisoires arrêtés à fin 2023.

Statistiques et études complémentaires

- **Bilan démographique : Surveillance de la grippe en France : saison 2022-2023**

V. Bellamy, C. Beaumel, Insee première n° 1978 – janvier 2023

- **Tableaux et graphiques :**



4_1 La mortalité des
retraités du régime gé

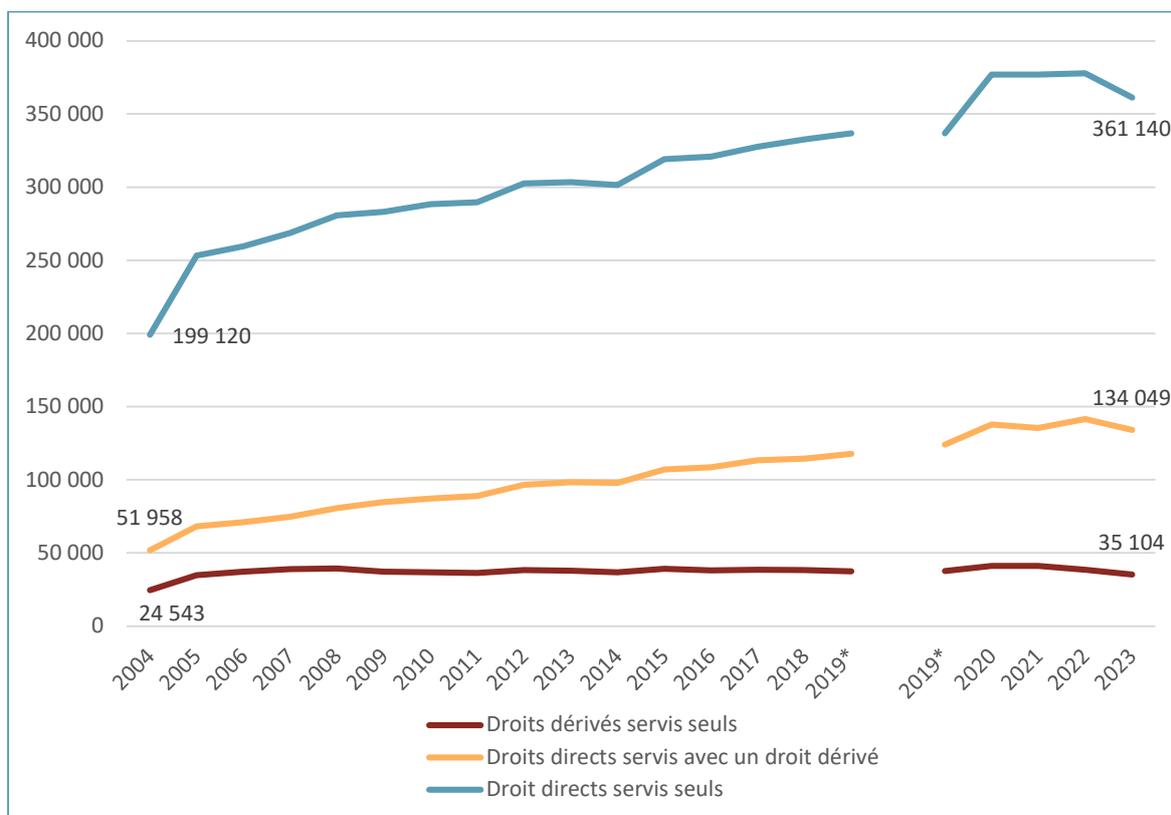
4.1.2 L'évolution du nombre de décès par année

Le nombre de décès par année au régime général a doublé entre 2004 et 2023

Entre 2004 et 2023, le nombre de décès annuel a augmenté de 92 %, passant de 276 000 à 530 000. Sur cette même période le nombre de retraités du régime général a augmenté de 46 %. Il y a un effet structure de la population : la hausse du nombre de retraités du régime général induit naturellement une hausse du nombre de décès annuel.

Le nombre de décès de droits dérivés servis seuls a augmenté de 43 % entre 2004 et 2023 passant de (24 543 à 35 104 décès annuels). Sur cette même période l'augmentation des décès de droits directs servis seuls a été de 81 % (passant de 199 120 à 361 140 décès annuels).

Évolution des décès par type de droit



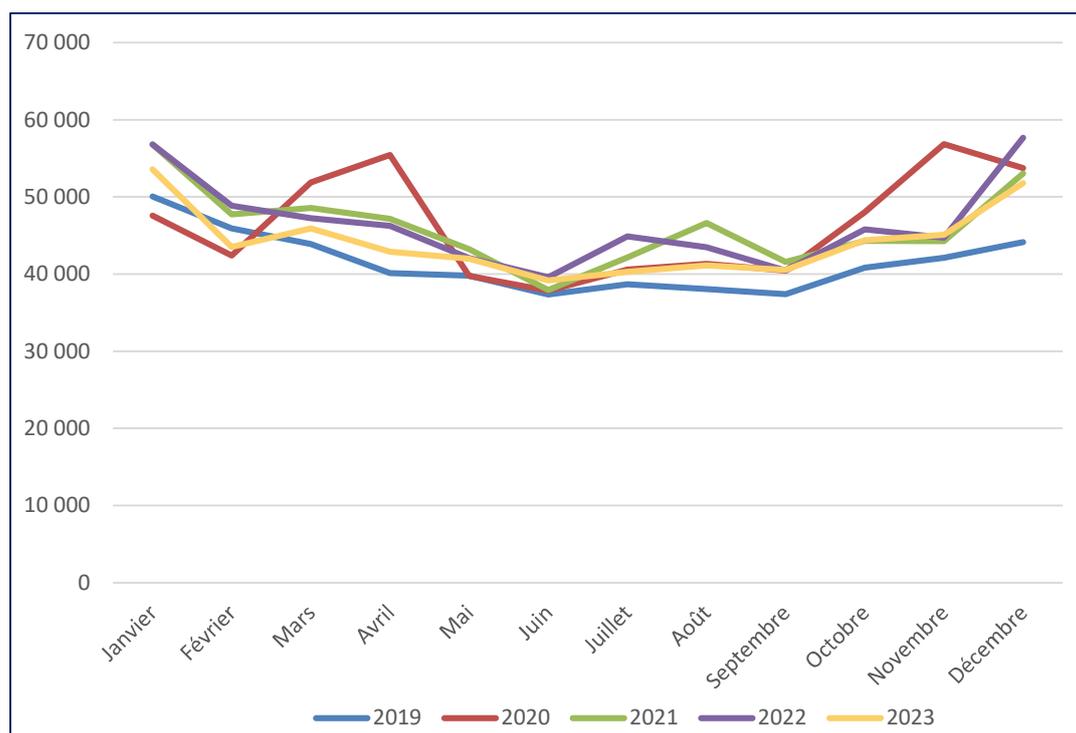
Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2023 arrêtées au 30 avril 2024).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

L'augmentation du nombre de décès depuis le début des années 2000, alimentée par la croissance du nombre de retraités, est accentuée par le vieillissement progressif de ces retraités. La première génération nombreuse du baby-boom atteint en effet 75 ans en 2021. Au-delà de cette tendance générale, les variations du nombre de décès d'une année sur l'autre résultent en général d'un contexte de mortalité particulier (grippe, canicule...). La pandémie de Covid-19 explique notamment la forte hausse des décès entre 2019 et les années suivantes. L'année 2022 a été marquée par une forte épidémie de grippe couplée au covid ainsi qu'à un épisode caniculaire, maintenant les décès à un niveau élevé ; l'année 2023, n'ayant pas connue d'épidémie majeure, a connu une baisse du nombre de décès (- 5 %)

Profil infra-annuel des décès



Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général par années de décès.

L'analyse de l'occurrence des décès révèle la saisonnalité et les événements particuliers survenus. La spécificité de l'année 2020 avec les deux pics de mortalité en avril et novembre-décembre liés à la crise sanitaire contraste avec 2019 qui montre un schéma classique de mortalité : les décès culminent aux mois les plus froids puis diminuent pour remonter à nouveau à l'entrée de l'automne. Bien qu'en 2021 et 2022 le nombre de décès survenus soit en baisse par rapport à l'année record de 2020, ils demeurent élevés par rapport à la période d'avant crise sanitaire (notamment en raison d'une épidémie précoce de grippe en décembre 2022). En 2023 les décès suivent la même saisonnalité qu'en 2019, traduisant un retour à la normal, bien que les chiffres soient encore légèrement supérieurs à ceux relevés pré-covid.

POUR EN SAVOIR PLUS

Alors qu'en 2022 la mortalité fut importante notamment causée par un regain pandémique, une grippe hivernale et plusieurs épisodes de forte chaleur durant l'été, l'année 2023 accuse une baisse du nombre de décès de 6,5 %. Néanmoins, le nombre de décès enregistrés reste supérieur à celui observé avant la crise sanitaire.

D'une part, en raison de l'augmentation et du vieillissement de la population qui accroissent mécaniquement le nombre de décès. D'autre part, avec l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter plus vite sur les dix dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019).

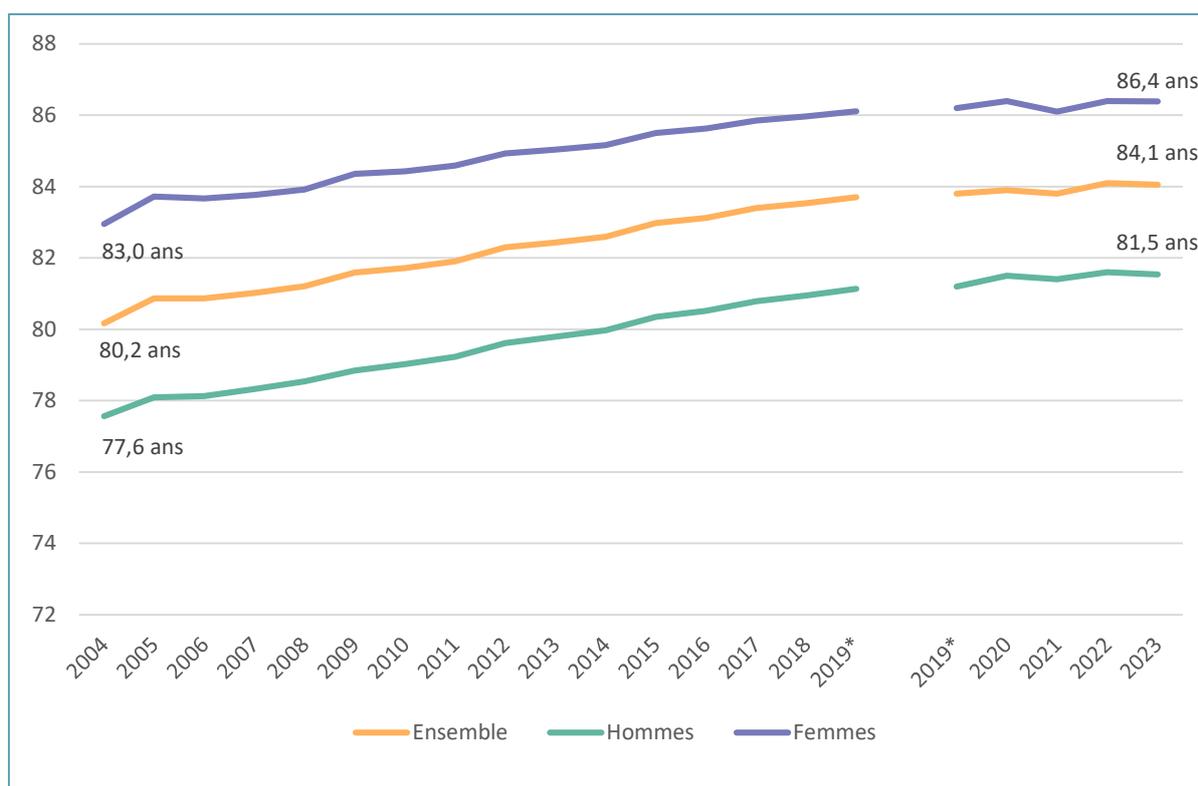
4.2 L'ÂGE AU DÉCÈS ET LA DURÉE DE SERVICE

4.2.1 L'âge au décès

En 2023, l'âge moyen au décès était de 84,1 ans, 86,4 ans pour les femmes et 81,5 ans pour les hommes

Entre 2004 et 2023, l'âge au décès des retraités du régime général a augmenté de 3,9 ans, passant de 80,2 à 84,1 ans. Cette augmentation est légèrement plus faible pour les femmes, avec un âge au décès qui passe de 83 à 86,4 ans, soit + 3,4 ans, que pour les hommes dont l'âge au décès est passé de 77,6 à 81,5 ans soit + 3,9 ans.

Évolution de l'âge au décès



Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2023 arrêtées au 30 avril 2024).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

4.2.2 La durée de service de la pension

Les retraités du régime général décédés en 2023 percevaient un droit du régime général depuis 21,7 ans en moyenne. Cette durée de service est plus élevée pour les femmes (23,3 ans) que pour les hommes (20 ans), bien que ces derniers partent à la retraite plus tôt, cette différence s'explique une espérance de vie plus élevée pour les femmes. En effet, l'âge au décès des femmes est supérieur de près de 5 ans à celui des hommes.

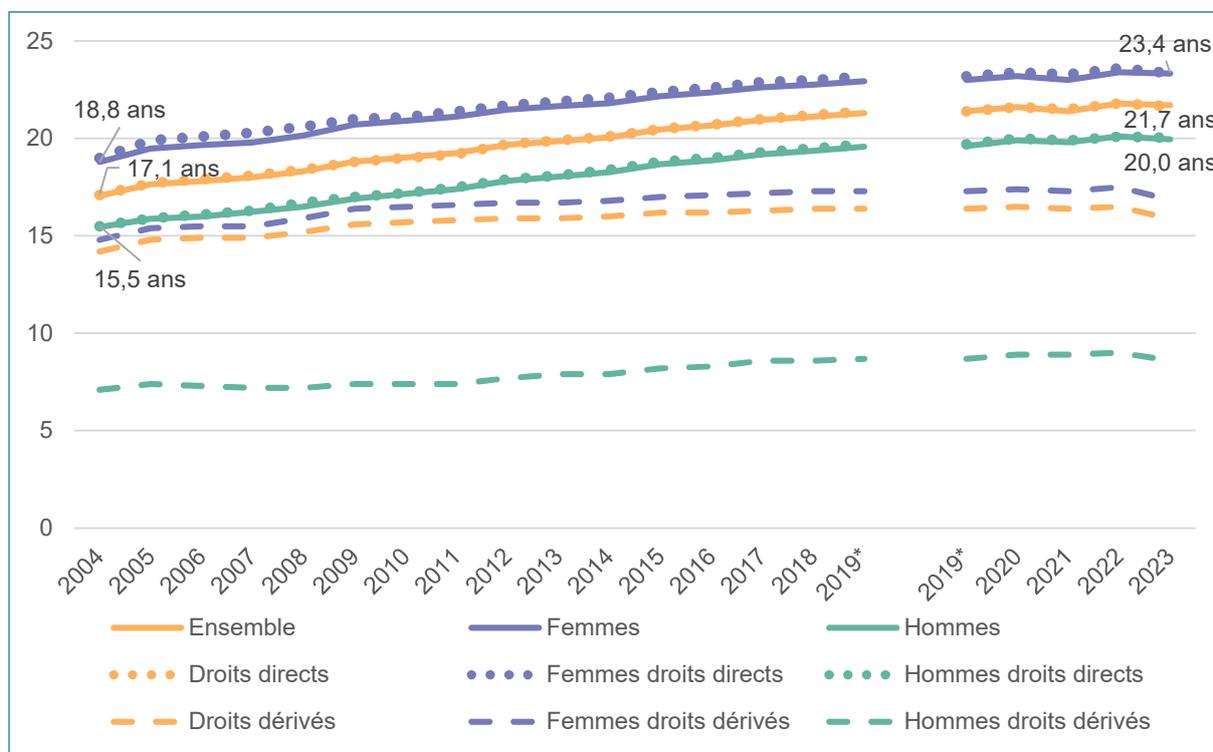
Les bénéficiaires d'un droit direct perçoivent leur droit en moyenne 6 ans de plus que les bénéficiaires d'un droit dérivé (21,7 ans contre 15,9 ans). Cela s'explique en partie par l'âge d'obtention des droits dérivés étant bien plus élevé (75 ans) que pour les droits directs (63 ans) (cf fiche 2.1.2 et 2.2.2).

Entre 2004 et 2023, la durée de service moyenne de la pension a augmenté de 5 ans, passant de 17,1 à 21,7 ans. Pour les femmes cette durée est passée de 18,8 à 23,3 ans tandis que pour les hommes elle est passée de 15,5 à 20 ans.

La durée de service moyenne du droit direct est passée de 17,1 ans à 21,7 ans (soit une augmentation de 4,6 ans ou + 27 %). Pour les hommes, cette durée de service est passée de 15,5 à 20 ans (+ 4,5 ans ou + 29 %) et pour les femmes de 19,0 à 23,3 ans (+ 4,3 ans ou + 23 % d'augmentation).

Concernant les droits dérivés, la durée moyenne de service de la pension est passée de 14,2 à 15,9 ans (soit une augmentation de 1,7 ans ou + 12 %). Pour les hommes cette durée est passée de 7,1 à 8,6 ans (+ 1,5 ans ou + 21 %) tandis que pour les femmes la durée moyenne est passée de 14,8 à 16,9 année (+ 2,1 ans ou + 14 %).

Évolution de la durée de service de la pension par type de droit



Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2023 arrêtées au 30 avril 2024).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

4.3 LES MONTANTS DE PENSIONS VERSEES AU MOMENT DU DECES

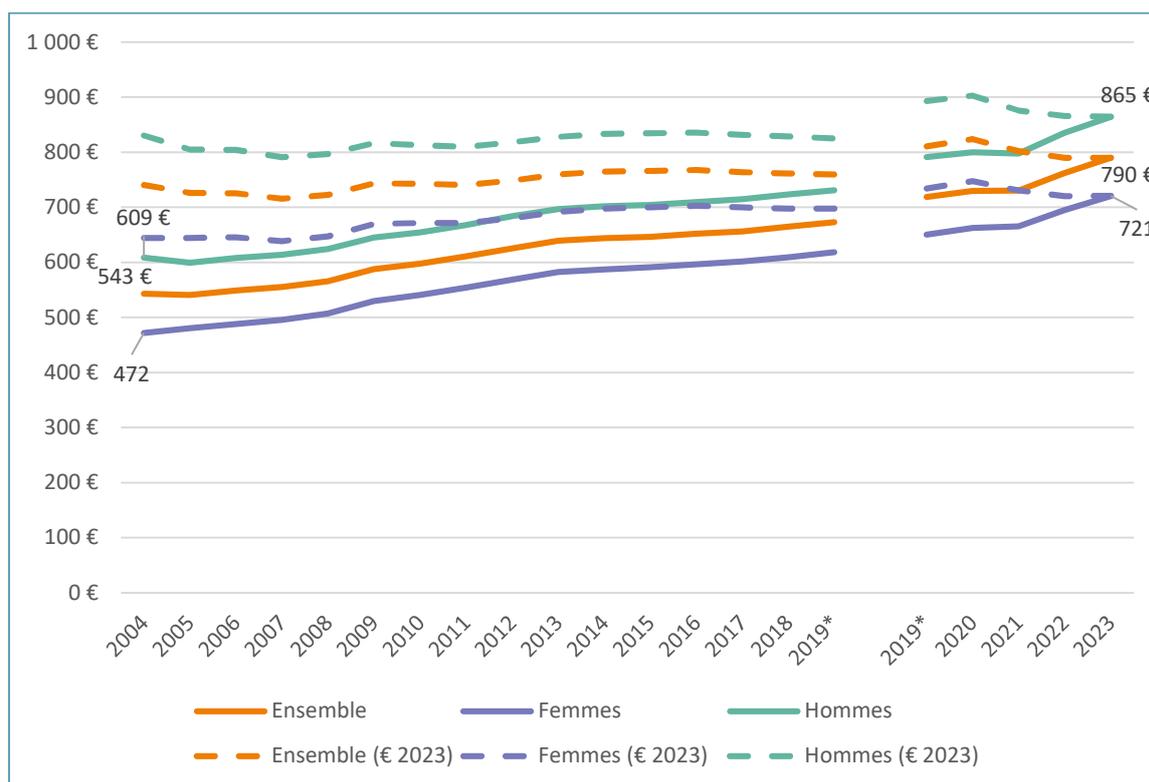
En 2023, le montant moyen des pensions versées lors du décès des assurés était de 790 € par mois, 865 € pour les hommes et 721 € pour les femmes

En 2023, le montant global moyen de pension des retraités lors de leur décès est de 790 € par mois. Il est inférieur à celui des retraités en paiement fin 2023 (814 €).

Entre 2004 et 2023, le montant moyen de pension lors du décès a augmenté de 46 %, passant de 543 € à 790 €. Pour les femmes cette augmentation a été plus importante puisque le montant a augmenté de 53 % (passant de 472 € à 721 €). À l'inverse pour les hommes l'augmentation n'est que de 42 % (avec des montants passant de 609 € à 865 €).

En euro 2023, l'augmentation du montant des pensions versées au moment du décès a augmenté de 7 % entre 2004 et 2023, passant de 741 € à 790 €. Pour les femmes cette augmentation a été de 12 % (de 644 € à 721 €) et pour les hommes de 4 % (de 831 € à 865 €). L'augmentation du montant des pensions versées pour les femmes est plus significative car au fil des années leurs carrières sont de plus en plus complètes, du fait de leur participation accrue au marché du travail.

Évolution des montants de pensions versées au moment du décès (euros courants et euros 2023)



Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2023 arrêtées au 30 avril 2024).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

Statistiques et études complémentaires

- **Les carrières des femmes relativement à celles des hommes et selon le nombre d'enfant**
Conseil d'orientation des retraites - Doc n° 16 – Séance plénière du 19 octobre 2023